

# REGLEMENT DE L'INTERNAT

## A- REGLES DE VIE

### 1 Horaires d'ouvertures

	<i>Foyer</i>	<i>Chambres 1er étage</i>	<i>Chambres 2ème étage</i>	<i>Chambres Filles</i>
<b>JOURNEE</b>				
<i>lundi</i>	12h30 - 13h15	17h30- 17h40	16h30 - 17h40	17h30- 17h40
	16h30 - 17h30			
<i>mardi</i>	12h30 - 13h15	17h30 - 17h40	16h30- 17h40	17h30- 17h40
	16h30 - 17h40			
<i>mercredi</i>	12h30 - 17h40	17h30- 17h40	13h30 - 17h40	17h30- 17h40
<i>jeudi</i>	12h30 - 13h15	17h30- 17h40	16h30 - 17h40	17h30- 17h40
	16h30 - 17h40			
<i>vendredi</i>	12h30 - 13h15	FERME	FERME	FERME
<b>SOIR</b>	<i>Foyer</i>	<i>Dortoirs 1er étage</i>	<i>Dortoirs 2ème étage</i>	<i>Dortoirs Filles</i>
<i>lundi</i>	19h45-20h30	19h15 - 19h40	19h15-nuit	19h15 - 19h40
		20h30 -nuit		20h30 -nuit
<i>mardi</i>	19h45 - 22h00	19h15 - 19h40	19h15-nuit	19h15 - 19h40
		(Dortoirs fermés : 19h40 - 21h30)		(Dortoirs fermés : 19h40 - 21h30)
		21h30-nuit		21h30-nuit
<i>mercredi</i>	19h45 - 20h30	19h15- 19h40	19h15 -nuit	19h15 - 19h40
		20h30- nuit		20h30 -nuit
<i>jeudi</i>	19h45- 20h30	19h15 - 19h40	19h15-nuit	19h15 - 19h40
		20h30 -nuit		20h30 -nuit

**Heure de lever :** 6h40 (Les élèves doivent impérativement quitter les dortoirs à 7h20)

**Heure de coucher :** 22h pour les deux étages, 22h30 le mardi soir

Pointage : un pointage obligatoire pour tous les élèves se fera à 19h45 en étude pour les internes du 1er étage et dans les chambres pour les internes du 2ème étage

**L'ACCES AUX DORTOIRS EST RESERVE AUX INTERNES**

Le Foyer est ouvert aux externes et demi-pensionnaires sur le temps de la demi-pension

### 2- Retour et départ en week-end

Le lundi matin et le vendredi matin les internes déposent leur sac en salle 4. Le lundi midi les élèves doivent impérativement récupérer leurs sacs et les déposer en salle d'étude à l'internat lors de l'ouverture du foyer entre 12h30 et 13h15

### **3- Horaires des repas**

Petit-déjeuner : de 7h00 à 7h45 (**fermeture de l'accès au self à 7h30**)  
Déjeuner : de 11h40 à 13h15  
Dîner : de 18h45 à 19h15 (fermeture de l'accès au 19h15)

### **4- Obligation de présence et comportement**

**Etude** : la présence en étude est obligatoire tous les jours de 17h45 à 18h30

Utilisation interdite des téléphones portables, lecteurs MP3, magazines....

Le temps de l'étude obligatoire est strictement réservé au travail scolaire

Une aide aux devoirs est possible sur demande auprès de certains Assistants d'Education.

**Dortoirs** : le soir les élèves du 1<sup>er</sup> étage doivent être présents dans leurs dortoirs à **20h30**, ceux du deuxième à **21h45**

A partir de 21h45, les élèves ne sont plus autorisés à prendre leur douche.

Après l'extinction des lumières, l'utilisation du téléphone est limitée (appels interdits) et à partir de 22h30 les téléphones doivent être éteints.

L'écoute de la musique avec les écouteurs doit rester discrète et personnelle pour ne pas déranger les autres élèves, dans le cas contraire, l'Assistant d'Education vous demandera de la couper.

Le matin, pour respecter le sommeil de chacun, les douches sont seulement autorisées à partir de 6h40. (Heure de lever)

### **5- Absences à l'internat**

Tout départ occasionnant une absence à l'internat doit être justifié auprès de la vie scolaire conformément au règlement intérieur du lycée. Elle doit faire l'objet d'une décharge écrite sur place ou par voie de mail envoyée avant 17h30 à l'adresse mail vie-scolaire....

Les élèves majeurs peuvent signer une lettre de décharge de responsabilité à la vie scolaire sous réserve de l'acceptation des CPE.

## **B- COMPORTEMENT GENERAL**

Le règlement général du lycée s'applique également à l'internat.

- Il est interdit de fumer dans l'établissement.  
(Une pause cigarette est aménagée de 20h00 à 20h15 (devant le portail du Lycée Thomas Dumorey encadrée par 1 surveillant))
- Interdiction d'introduire ou de consommer de l'alcool, ou des produits stupéfiants.
- Interdiction d'introduire des objets dangereux
- Balles interdites dans les dortoirs
- Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance et de fermer les armoires à clé, le lycée déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation
- Tout traitement médical se prend sous contrôle de l'infirmière. Merci de signaler aux CPE si un élève a sur lui un traitement (voir infirmerie).
- Les téléphones portables sont tolérés à l'internat sauf durant le temps de l'étude et pas après 22h30.

## **1- Sécurité – Santé**

**Sécurité** : les dispositifs de sécurité doivent être IMPÉRATIVEMENT respectés. En cas d'alerte, le déclenchement de l'alarme doit être suivi de l'évacuation de tous les élèves avec des consignes précises (des exercices auront lieu dans l'année).

### **Infirmierie :**

Horaires : à consulter à l'infirmierie

Les élèves devant suivre un traitement à base de médicaments doivent obligatoirement présenter l'ordonnance à l'infirmière qui les autorisera ou non à détenir ce traitement dans leur armoire.

### **Protocole d'évacuation des élèves en cas de problème de santé nécessitant une prise en charge médicale :**

- Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant à l'internat en cas de problème de santé nécessitant son évacuation
- Les parents s'engagent à aller chercher leur enfant à l'hôpital si celui-ci a été évacué d'urgence par nos soins.
- Les parents peuvent autoriser d'autres personnes à venir récupérer leur enfant à leur place (document à remplir lors de l'inscription de l'élève à l'internat).

## **2- Hygiène et rangement des chambres**

Les lits doivent être faits avant de quitter les dortoirs et aucun objet ne doit trainer par terre par mesure d'hygiène et de bienséance, et dans le but de faciliter l'entretien.

Le mobilier ne doit pas être déplacé à la guise des élèves et doit rester tel qu'il est disposé en début d'année.

Avant chaque vacance au pire et au mieux toutes les 3 semaines, les élèves doivent veiller à changer leur drap. Un drap housse est obligatoire (voir trousseau demandé aux familles à la rentrée)

Les internes devront veiller à garder leur chambre dans un état de propreté convenable

## **3- Affichage**

L'affichage de « bon goût » est autorisé en utilisant de la pâte à fixe (scotch et punaises interdits).

## **4- Changement d'emplacement dans une chambre où changement de chambre :**

Les demandes de changements de place sont soumises à l'approbation des CPE. Aucun changement ne sera plus autorisé après le 1<sup>er</sup> octobre sauf sur des situations particulières jugées recevables par les CPE.

## **C- ÉQUIPEMENT**

Toute dégradation du matériel et des installations sera sanctionnée et facturée à l'élève.

### **Fournitures**

Toutes les couvertures prêtées par la lingerie au mois de septembre devront être impérativement rendues au terme de l'année scolaire. La vie scolaire veillera à l'application de cette consigne.

## D -ACTIVITES DE L'INTERNAT

### 1- Soirée du mardi

Horaires : de 19h50 à 22h00 pour tous les élèves.

Sortie « majeur » : Inscription le lundi soir lors de l'étude, le retour s'effectue avant 22h15, l'élève devant se signaler auprès de l'Assistant d'Education, tout retard entraînera la suppression de sorties ultérieures.

Sortie Cinéma au centre-ville : les élèves intéressés doivent s'inscrire auprès de l'Assistant d'Education responsable de l'activité.

Salle TV : un DVD est loué tous les mardis.

Musculation : activité encadrée par un Assistant d'Education.

Jeux vidéo : activité qui nécessite un encadrement sérieux (vols et addictions).

Salle Billard : Uniquement pour les terminales et les premières

### 2- Le Foyer

- Horaires Bar de la plage :
  - 16h30-17h30 lundi-mardi-jeudi
  - 12h30-17h30 mercredi
  - 19h50-20h30 (puis selon disponibilité des surveillants du 2<sup>ème</sup> étage)

Des barres friandises et boissons sont proposées à la vente (les bénéfices sont reversés au foyer socio-éducatif).

- Prêt de matériel : Les cannes de billard et raquettes de Ping-pong sont prêtées en échange d'une carte de self par élève (et non une carte pour un groupe d'élèves). Le retour se fait en main propre pour constater l'état du matériel. Les balles de Ping-pong et de Baby-foot sont en vente (pas de prêt).
- Salle TV : la salle est disponible aux élèves aux horaires d'ouverture du foyer. Bien penser à éteindre la TV et le décodeur en partant, ainsi que de ranger les sièges au fond de la salle après utilisation.
- Salle jeux vidéo : Ouverture le mercredi de 12h30 à 17h30 puis le mardi à partir de 19h50 sous la surveillance d'un Assistant d'Education.
- Salle de billard : la salle est réservée aux élèves du 2<sup>ème</sup> étage de 19h50 à 20h30 tous les soirs. Le mercredi l'ouverture sera conditionnée en fonction du nombre d'assistants d'éducation et d'élèves
- Salle de musculation : Ouvert les lundi-mercredi-jeudi de 20h45 à 21h45 pour les élèves du 2<sup>ème</sup> étage, et le mardi soir jusqu'à 21h30 pour les élèves du 1<sup>er</sup> étage. L'accès à la salle est strictement réservé aux élèves s'étant acquittés d'un certificat médical et d'une autorisation parentale (pour les mineurs). Veuillez penser à ranger le matériel après utilisation.

### 3- les Clubs et les sorties exceptionnelles

Des sorties sont proposées et nécessitent une organisation ainsi que des engagements financiers de la Maison des lycéens (MDL).

Seuls les membres de la MDL ayant réglé la cotisation en début d'année peuvent en bénéficier. Leur coût est souvent pris en charge à hauteur de 50 à 75 % du montant de la sortie par la MDL.

Un élève qui s'inscrit et se rétracte au dernier moment risque de ne pas se voir rembourser la somme avancée